



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 05-270523

Reconstruction du pont Frémicourt sur Petit Bras-Piton –
Validation du PRO et du plan de financement

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **23 mai 2023** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 05

Procurations : 05

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT SEPT
MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le **vingt sept mai** à **NEUF HEURE CINQ MINUTES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

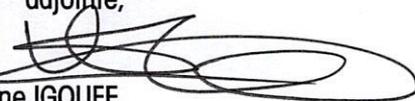
PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA – Sylvie LEGER

PROCURATION(S) : Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint à Johnny PAYET – Sabrina HOARAU conseillère municipale à IGOUFE Sabine – Mickaël PAYET conseiller municipal à RIVIERE Alain – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie Lourdes VÉLIA – Emilie NALEM conseillère municipale à Gina DALLEAU



Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} adjointe,


Sabine IGOUFE

Publicité faite le 02/06/2023

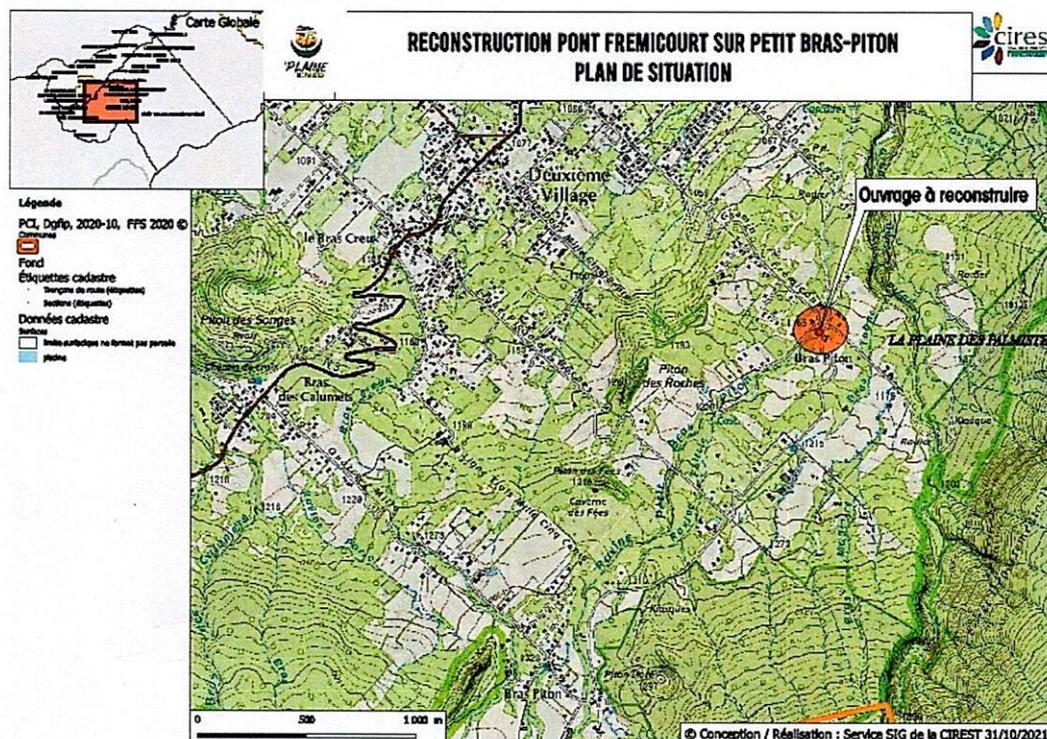
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230527-DCM05-270523-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

Affaire 05-230523

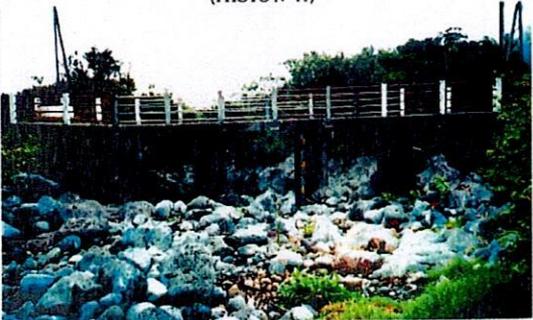
Reconstruction du pont Frémicourt sur Petit Bras-Piton - Validation du PRO et du plan de financement

Le Maire rappelle que le territoire communal comprend plusieurs ouvrages de franchissement vieillissants, présentant des défaillances ou sous dimensionnés, dont celui de Frémicourt PERRAULT sur Petit Bras-Piton. Un programme de travaux est entrepris afin de résorber ces difficultés. Quatre ouvrages ont déjà été repris et livrés (Bras-Michel, Arums, Bras-Canard et Bras-Piton).

Pour mémoire, ces travaux pour le pont Frémicourt auraient dû être engagés au titre du plan de relance REACT-UE, réponse de l'Union européenne face à la pandémie de COVID-19, mais leur démarrage a été différé du fait de l'impossibilité de respecter les délais limites, au vu des différentes contraintes écologiques à prendre en compte (impératif de démarrer les travaux après la fin de période de nidification notamment, soit après le mois de juin 2023).



Le schéma technique de protection des crues réalisé en 1990 avait déjà identifié certains de ces ouvrages à reprendre du fait de leurs sous dimensionnement, dont celui objet du projet de reconstruction, sur la rue Frémicourt Perrault.

TYPE OUVRAGE : PONT		PROFIL N°2
COMMUNE : LA PLAINE DES PALMISTES		Bassin Piton
VOIRIE : Rue Frémicourt		Ligne 2.000
OBSERVATIONS		
RAVINE - Déroctage sur l'ensemble du cours - Elimination des seuils - Surface mouillée : 45 m2		OUVRAGE - Réfection de l'ouvrage avec suppression des piles centrales et augmentation de la surface mouillée potentielle à 45m2 pour éviter la mise en charge de l'ouvrage (20m x 2,5m sous chaussée)
DEBIT DE CRUE CALCULE		CAPACITE AVANT DEBORDEMENT OU SUBMERSION DE LA CHAUSSEE
Q 10 = 121 m3/s		150 à 180 m3/s selon état du lit
Q 30 = 170,35 m3/s		
Q 100 = 195,4 m3/s		
(PHOTO N° 11)		
		

STPC 1990

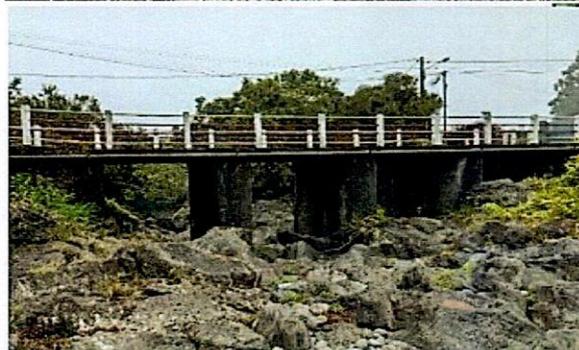


Photo de l'ouvrage

L'ouvrage existant qui permet à la voirie communale de franchir la ravine Petit Bras-Piton a un gabarit hydraulique insuffisant. A ce sous dimensionnement de l'ouvrage hydraulique, se juxtaposent des piliers sous l'ouvrage qui constituent des obstacles en cas de charriage de troncs d'arbres et de déchets et qui peuvent occasionner des débordements.

Le cours d'eau a fait l'objet d'une étude hydraulique par Hydrétudes (Réf : RE21-017 – v3 du 14/01/2022) et les conclusions de l'études sont :

- Démolition de l'ouvrage existant afin d'améliorer la section hydraulique,
- Construction d'un ouvrage de 18m de portée minimum,
- Gabarit hydraulique à dégager : + 1166.50NGR plus une revanche de 50cm,
- Déroctage en rive droite d'environ 400m3.

Le bureau d'étude OTEIS en charge de l'étude de conception a proposé trois solutions pour réaliser le nouvel ouvrage :

- Passages Inférieurs en Portique Ouvert (PIPO),
- Tablier poutrelle enrobé,
- Tablier dalle précontraint.

	Variante 1 : PIPO	Variante 2 : Poutrelles enrobées	Variante 3 : PSDP
Critère n°1 : Impact sur le tracé routier	Cette solution nécessite le rehaussement de la chaussée actuelle de 75cm	Cette solution nécessite le rehaussement de la chaussée actuelle de 70cm	Cette solution nécessite le rehaussement de la chaussée actuelle de 80cm
	Critère jugé Moyen	Critère jugé Favorable	Critère jugé défavorable
Critère n°2 : Durée des travaux	La durée des travaux est estimé à 6 mois + 2 mois de période de préparation	La durée des travaux est estimé à 8 mois + 2 mois de période de préparation	La durée des travaux est estimé à 7 mois + 2 mois de période de préparation
	Critère jugé Favorable	Critère jugé Moyen	Critère jugé Moyen
Critère n°3 : Contrainte en phase travaux	Les travaux ne nécessitent pas de transport de matériaux ou matériels lourd ou encombrant.	Les travaux nécessitent l'approvisionnement des poutres métalliques. Au vu des rayon des voies d'accès cela peut nécessiter un apport en 2 tronçons.	Les travaux ne nécessitent pas de transport de matériaux ou matériels lourd ou encombrant
	Critère jugé Favorable	Critère jugé défavorable	Critère jugé Favorable
Critère n°4 : Entretien	L'ouvrage est considéré comme robuste et va nécessiter de peu d'entretien spécifiques.	L'ouvrage va nécessiter des remises en peinture régulière (~20 à 25 ans) et des changement d'appareil d'appuis(~20 à 25 ans)	L'ouvrage va nécessiter des remise en peinture régulière (~20 à 25 ans) et des changement d'appareil d'appuis (~20 à 25 ans)
	Critère jugé Favorable	Critère jugé Moyen	Critère jugé Moyen
Critère n°5 : Cout des travaux	~1 000 k€ HT	~1 400 k€ HT	~1 130 k€ HT
	Critère jugé Favorable	Critère jugé défavorable	Critère jugé défavorable

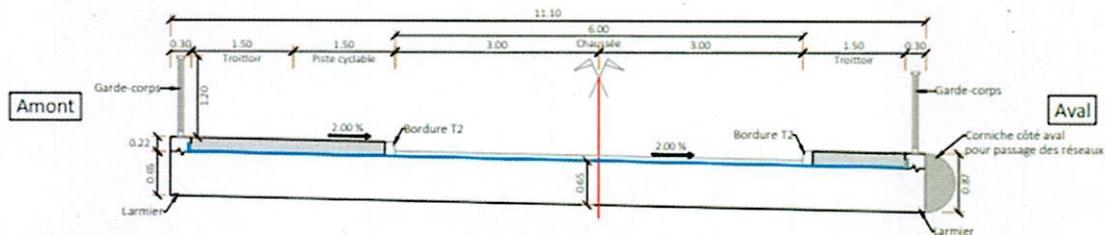
Tableau comparatif variante stade avant-projet

En considérant les avantages et inconvénients des trois types d'ouvrage, il en ressort que la réalisation d'un ouvrage de type PIPO présente les meilleures garanties notamment au niveau de l'entretien. Par ailleurs, le coût de la reconstruction est moins important que les deux autres solutions.

L'ouvrage aura une largeur totale de 11.10 m, soit 2 voies de circulation de 3.00m, 2 trottoirs de 1.50m, une piste cyclable de 1.50m et 2 longrines support des gardes corps de 0.30m.

COUPE TRANSVERSALE TYPE

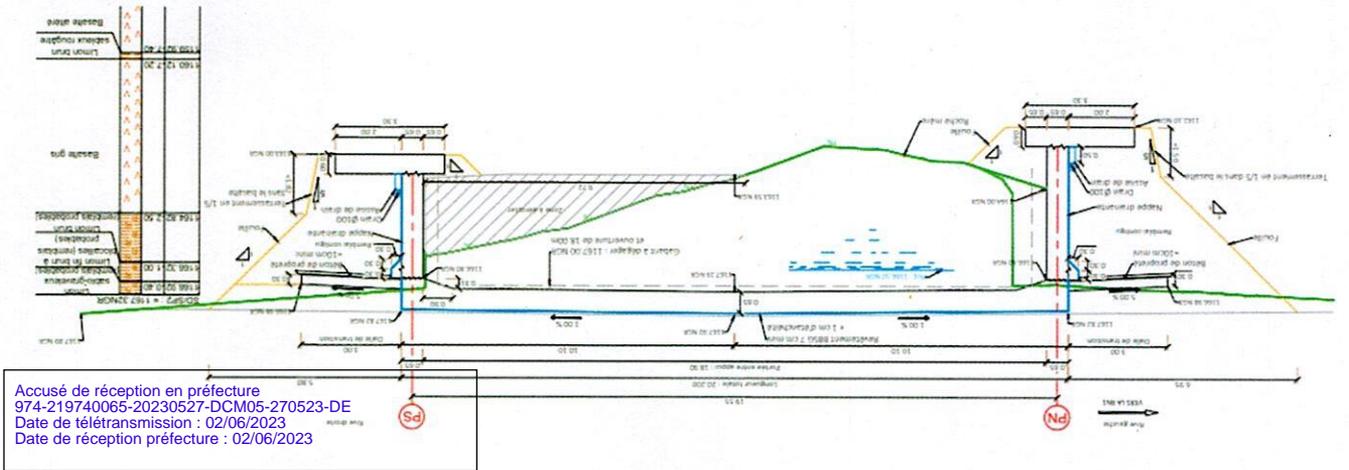
Echelle : 1/50

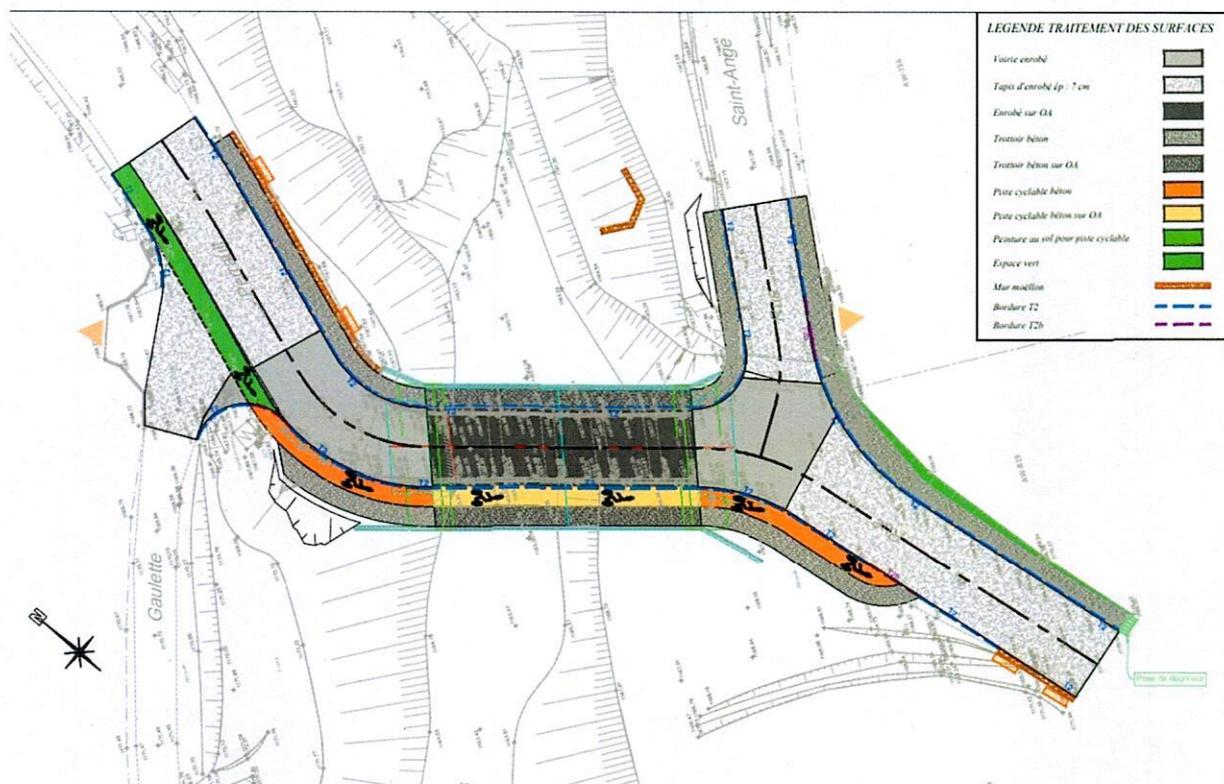


Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230527-DCM05-270523-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

L'ensemble des réseaux existants au niveau de l'ouvrage sont repris et notamment le réseau d'eau pluviale en rive droite qui est rejeté un peu plus loin à l'aval.

Vue en plan des réseaux





Vue en plan des aménagements

Au stade PROJET, le coût des travaux de reconstruction est de : 1 255 173,00 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des travaux et des études de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) qui sont évalués à 1 390 452,90 € HT pour la partie éligible au financement de l'Union Européenne (FEDER - programme opérationnel 2021-2027), y compris la révision des prix. Le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

	Coût total TTC*	Montant HT des dépenses	Union Européenne (FEDER) HT	Autres co-financeurs* HT	Commune
Dépenses totales	1 612 557,27 €	1 486 227,90 €	1 181 884,96 €		430 672,31 €
Dépenses éligibles		1 390 452,90 €	1 181 884,96 €		208 567,94 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	85,00 %		15,00 %
*Dont TVA					126 329,37 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20230527-DCM05-270523-DE
 Date de télétransmission : 02/06/2023
 Date de réception préfecture : 02/06/2023

Pour toutes les opérations de communication relatives à ces travaux, les supports devront obligatoirement intégrer différents logos dans les formes prévues ci-après :

Financier/Partenaire	Logo à utiliser
Union européenne	 <p data-bbox="957 510 1236 577">Cofinancé par l'Union européenne</p>
Région Réunion	
Région Réunion	 <p data-bbox="976 884 1214 913">REGION REUNION</p> <p data-bbox="935 920 1256 949">www.regionreunion.com</p> 

Des prescriptions particulières sont à intégrer en termes de communication au sein des locaux de l'Hôtel de Ville sur l'opération, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune et dans les médias. Le descriptif du projet, sa finalité, ses résultats et le niveau de soutien de l'Union européenne seront explicités.

Pendant les travaux, un panneau d'affichage mentionnera obligatoirement le nom de l'opération et son objectif principal. Le panneau comportera le logo présenté en amont. En fin de travaux, une plaque ou un panneau d'affichage permanent sera visible et reprendra les mêmes inscriptions que le panneau d'affichage posé pendant les travaux.

Un plan de communication spécifique est prévu autour de la mobilisation de ces crédits européens, afin de contribuer au développement de la commune de La Plaine des Palmistes, dans le respect des références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la phase PRO,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **430 672.31 € HT** dont **126 329.37 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER, au titre de la fiche action 2.4.3 « Résilience du réseau routier », pour un montant prévisionnel de **1 181 884,96 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),

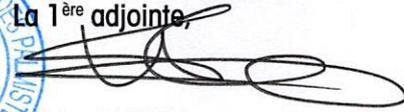
AUTORISE le Maire à apporter des modifications, par arrêté, au plan de financement en cas de dépenses engagées ou inéligibles,

- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Pour le Maire et par délégation,
La 1^{ère} adjointe,




Sabine IGOUFE

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230527-DCM05-270523-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023